



Date de dépôt du dossier :

Date de publication des bans :

Date : ____/____/____

Heure :



7/9 Rue Grande
77940 Voulx

Tél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.fr

Ouvert le lundi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h, mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h30, fermé le vendredi.

CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE MARIAGE À VOULX

À vous deux,

Au-delà des démarches administratives, l'organisation de votre union dans notre commune marque le début d'une magnifique aventure à deux. La mairie est ravie d'être le témoin de cet engagement unique et de vous accompagner vers ce grand jour où votre amour sera officiellement célébré.

Afin de préparer cet événement marquant et d'orchestrer votre cérémonie dans les meilleures conditions, nous vous invitons à nous transmettre l'ensemble des pièces demandées dans les meilleurs délais.

Dès réception de votre dossier complet, les services de la mairie prendront contact avec vous pour peaufiner chaque détail de ce moment.

Nous restons à votre entière disposition pour vous guider à chaque étape et vous remercions chaleureusement de votre confiance. Que ces préparatifs soient déjà empreints de toute la joie et de la complicité qui vous unissent.

Le Maire, l'ensemble de l'équipe
municipale & de ses agents communaux

Liste des pièces à fournir

Le dépôt des pièces à produire est à déposer un mois minimum avant le jour de la célébration.
Lors du dépôt de votre dossier, un agent vérifiera les pièces du dossier et que celui-ci est complet.

Jours de célébration : les samedis (toute la journée) ou en semaine, en accord avec les élus.

► Pièces à fournir dans tous les cas

- ☐ **FICHE N°1 : Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux(se) n°1**
- ☐ **FICHE N°2 : Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux(se) n°2**
- ☐ **FICHE N°3 : Renseignements commun et contrat de mariage**
- ☐ **FICHE N°4 : Attestations sur l'honneur**
- ☐ **FICHE N°5 : Liste des témoins du mariage**
- ☐ **FICHE N°6 : Autorisation de publication dans la presse locale**
- ☐ **FICHE N°7 : Autorisation de droit à l'image**
- ☐ **FICHE N°8 : Déroulé de la célébration et bonne conduite**
- ☐ **Copie intégrale de l'acte de naissance des futurs époux⁽¹⁾⁽²⁾**
Consultez les références de bas de sous-partie pour plus de renseignements.
- ☐ **Copie recto-verso d'une pièce d'identité des futurs époux⁽⁴⁾**
Consultez les références de bas de sous-partie pour plus de renseignements.
- ☐ **Justificatif(s) de domicile de chaque futur époux⁽¹⁾⁽³⁾**
Un seul justificatif de domicile si les futurs époux vivent déjà ensemble.
- ☐ **FICHE annexe : attestations sur l'honneur des témoins**
- ☐ **Justificatifs de domicile de chaque témoin⁽¹⁾⁽³⁾**
Consultez les références de bas de sous-partie pour plus de renseignements.
- ☐ **Copie recto-verso d'une pièce d'identité de chaque témoin⁽⁴⁾**

► Si vous avez des enfants en commun

- ☐ **Copie intégrale de l'acte de naissance de chaque enfant⁽¹⁾⁽²⁾**
Consultez les références de bas de sous-partie pour plus de renseignements.

► Si vous avez signé (ou prévu de signer) un contrat de mariage

- ☐ **Certificat de contrat de mariage (original)**
Une semaine avant le jour de la célébration vous devez produire un certificat établi par votre notaire en vue de l'inscription sur votre livret de famille

► Si c'est l'un de vos parents qui est domicilié à Voulx et non l'un des futurs époux

- ☐ **Copie recto-verso d'une pièce d'identité du parent voulxoï⁽⁴⁾**
- ☐ **Justificatif de domicile du parent voulxoï⁽¹⁾⁽³⁾**
Aucune attestation d'hébergement ne sera acceptée.

► Si vous êtes divorcé(e) ou veuf(ve)

- ☐ **Acte de mariage et mention de divorce associée**
- ☐ **Acte de décès du précédent conjoint**



MAIRIE DE VOULX
Service de l'État Civil

7/9 Rue Grande
77940 Voulx

Tél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.fr

Ouvert le lundi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h,
mardi, mercredi, jeudi et
samedi de 9h à 12h30,
fermé le vendredi.

MAIRIE DE VOULX

Département de Seine-et-Marne

► *Si vous êtes ressortissant(e) étranger*

- ☐ **Certificat de coutume⁽⁵⁾**
délivré par le consulat ou l'ambassade du pays.
- ☐ **Certificat de célibat⁽⁵⁾**
délivré par la ville de naissance du pays d'origine ou par le consulat ou l'ambassade du pays.
- ☐ **Certificat de non-remariage pour le(s) divorcé(es) étranger(s)⁽⁵⁾**
délivré par la ville de naissance du pays d'origine ou par le consulat ou l'ambassade du pays. Merci de joindre la copie du jugement définitif de divorce.
- ☐ **Certificat de capacité matrimoniale⁽⁵⁾**
délivré par la ville de naissance du pays d'origine ou par le consulat ou l'ambassade du pays. Si l'un des futurs époux ne maîtrise pas la langue française, il est exigé la présence d'un interprète lors de la cérémonie.

Important : Les documents fournis devront être rédigés en français ou traduits par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel ou par le Consulat.

► *Cas particuliers*

Majeurs protégés :

- ☐ **Preuve que le tuteur a bien été informé du projet de mariage**

Militaire servant à titre étranger depuis moins de 5 ans :

- ☐ **Autorisation du ministère de la Défense**

Agent diplomatique ou consulaire :

- ☐ **Autorisation du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**



MAIRIE DE VOULX
Service de l'État Civil

7/9 Rue Grande
77940 Voulx

Tél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.fr

Ouvert le lundi de 9h à
12h30 et de 15h à 19h,
mardi, mercredi, jeudi et
samedi de 9h à 12h30,
fermé le vendredi.

⁽¹⁾ de mois de 3 mois à la date du mariage.

⁽²⁾ Elle doit être de moins de 3 mois à la date du mariage si elle a été délivrée en France métropolitaine et de moins de 6 mois s'il a été délivré dans territoire d'outre-mer, par un Consulat ou une autorité étrangère.

- **Français(e) né(e) en France** : La copie de l'acte est délivrée par la mairie de naissance.
- **Français(e) né(e) à l'étranger ou français(e) par naturalisation** : La copie de l'acte est délivrée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
- **R ressortissant(e) étranger(ère)** : Délivrée par la ville de naissance du pays d'origine ou par le consulat ou l'ambassade du pays en France, datant de moins de six mois au moment du dépôt du dossier.

Important : Le document original ou la copie intégrale devront être rédigés en français ou traduits par un traducteur assermenté auprès de la Cour d'Appel ou par le Consulat.

⁽³⁾ Avis d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation ou foncière, quittance de loyer, facture de fournisseur d'énergie, de téléphone fixe, attestation Pole Emploi, bulletin de salaire, attestation sécurité sociale, assurance logement, attestation de domicile par un organisme (social, étudiant, hôtel...). **Une simple attestation sur l'honneur ne saurait constituer une pièce suffisante de domiciliation sur la commune.**

⁽⁴⁾ **Documents acceptés** : Carte nationale d'identité (CNI), Passeport français, passeport étranger, passeport, carte de l'OFPPA, carte de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

⁽⁵⁾ de mois de 6 mois à la date du mariage.

FICHE 1

RENSEIGNEMENTS RELATIFS
AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) N°1

L'ordre dans lequel vous complétez les fiches 1 et 2 détermine l'ordre dans lequel chacun des deux époux apparaîtra dans l'acte de mariage et dans le livret de famille.

► *État Civil de l'époux n° 1*

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Nom d'usage (si différent) : _____

Sexe : ☐ Masculin ☐ Fémin

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Lieu de naissance : _____

Pays de naissance : ☐ France☐ Autre : _____Nationalité(s) : ☐ Française☐ Autre : _____

Profession : _____

► *Coordonnées de l'époux n° 1*

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : ☐ Voulx☐ Autre : _____

N° Téléphone : _____

Mail : _____

► *Situation familiale de l'époux n° 1*Situation : ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ PACSÉ(E) depuis le : ____ / ____ / ____

Date du premier mariage (uniquement si veuf(ve) ou divorcé(e)) : ____ / ____ / ____

Lieu du premier mariage (uniquement si veuf(ve) ou divorcé(e)) : _____

► *Parent n° 1* ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

État-civil : ☐ Vivant(e) ☐ Décédé(e)

Profession : _____

Adresse complète : _____

► *Informations complémentaires éventuelles*

► *Parent n° 2* ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : _____

Nom : _____

Prénom(s) : _____

État-civil : ☐ Vivant(e) ☐ Décédé(e)

Profession : _____

Adresse complète : _____

Fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signature de l'époux 1

MAIRIE DE VOULX
Service de l'État Civil7/9 Rue Grande
77940 VoulxTél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.frOuvert le lundi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h,
mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h30,
fermé le vendredi.

FICHE 2

RENSEIGNEMENTS RELATIFS
AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) N°2

L'ordre dans lequel vous complétez les fiches 1 et 2 détermine l'ordre dans lequel chacun des deux époux apparaîtra dans l'acte de mariage et dans le livret de famille.

► *État Civil de l'époux n° 2*

Nom : _____
Prénom(s) : _____
Nom d'usage (si différent) : _____
Sexe : ☐ Masculin ☐ Fémin
Date de naissance : ____ / ____ / ____
Lieu de naissance : _____
Pays de naissance : ☐ France
☐ Autre : _____
Nationalité(s) : ☐ Française
☐ Autre : _____
Profession : _____

► *Coordonnées de l'époux n° 2*

Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : ☐ Voulx
☐ Autre : _____
N° Téléphone : _____
Mail : _____

► *Situation familiale de l'époux n° 2*

Situation : ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e) ☐ PACSÉ(E) depuis le : ____ / ____ / ____
Date du premier mariage (uniquement si veuf(ve) ou divorcé(e)) : ____ / ____ / ____
Lieu du premier mariage (uniquement si veuf(ve) ou divorcé(e)) : _____

► *Parent n° 1* ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : _____

Nom : _____
Prénom(s) : _____
État-civil : ☐ Vivant(e) ☐ Décédé(e)
Profession : _____
Adresse complète : _____

► *Parent n° 2* ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : _____

Nom : _____
Prénom(s) : _____
État-civil : ☐ Vivant(e) ☐ Décédé(e)
Profession : _____
Adresse complète : _____

► *Informations complémentaires éventuelles*

Fait à _____
le ____ / ____ / ____

Signature de l'époux 2



MAIRIE DE VOULX
Service de l'État Civil

7/9 Rue Grande
77940 Voulx

Tél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.fr

Ouvert le lundi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h,
mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h30,
fermé le vendredi.

FICHE 3

RENSEIGNEMENTS COMMUNS
ET CONTRAT DE MARIAGE► *Futur domicile conjugal*Adresse du futur domicile conjugal : ☐ Identique à celle de l'époux 1 ☐ Identique à celle de l'époux 2☐ Autre :

Code postal : _____ Ville : _____

► *Enfants en communs*Avez-vous des enfants en commun ? ☐ Oui, nous avons _____ enfant(s) en commun.☐ Non, nous n'avons pas d'enfant en commun.Si oui, merci de compléter les informations ci-dessous en joignant une **copie de l'acte de naissance** de chaque enfant et le **livret de famille** original pour l'apposition du mariage dessus :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance

Avez-vous un (ou des) enfant(s) issu(s) d'une précédente union ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, merci de compléter les informations ci-dessous.

Nom	Prénom	Date de naissance	Nom du parent se mariant

► *Contrat de mariage* ☐ Oui (joindre une copie) ☐ Non

Signé (ou sera signé) le : ____ / ____ / ____

Nom du notaire : Maitre _____

Adresse complète : _____

Le contrat de mariage a-t-il fait l'objet de la désignation d'une loi étrangère applicable au régime matrimonial ? ☐ Oui ☐ Non► *Cérémonie religieuse* ☐ Oui ☐ Non

Cérémonie prévue le : ____ / ____ / ____

Édifice religieux : _____

► *Informations complémentaires*

Nombre total de personnes attendues : _____ pers.

Capacité maximale d'accueil de la salle : 50 pers.

Livret de famille : ☐ Premier livret☐ Mise à jour d'un livret existant

Fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signatures des deux époux

MAIRIE DE VOULX
Service de l'État Civil7/9 Rue Grande
77940 VoulxTél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.frOuvert le lundi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h,
mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h30,
fermé le vendredi.

FICHE 4

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

► *Attestation sur l'honneur de l'époux n° 1*► *Attestation sur l'honneur de l'époux n° 2*

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

À : _____

Demeurant : _____

Exerçant la profession de : _____

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____

À : _____

Demeurant : _____

Exerçant la profession de : _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR

- ☐ Être célibataire et ne pas être lié(e) par un Pacte Civil de Solidarité (PACS)
- ☐ Ne pas être engagé(e) dans les liens d'un autre mariage
- ☐ Être divorcé(e) (joindre le jugement)
- ☐ Ne pas être remarié(e)
- ☐ Avoir la pleine capacité juridique pour me marier
- ☐ Ne pas être frappé(e) d'une mesure d'interdiction de mariage
- ☐ Résider à l'adresse susmentionnée depuis plus d'un mois

Fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signature de l'époux 1

ATTESTE SUR L'HONNEUR

- ☐ Être célibataire et ne pas être lié(e) par un Pacte Civil de Solidarité (PACS)
- ☐ Ne pas être engagé(e) dans les liens d'un autre mariage
- ☐ Être divorcé(e) (joindre le jugement)
- ☐ Ne pas être remarié(e)
- ☐ Avoir la pleine capacité juridique pour me marier
- ☐ Ne pas être frappé(e) d'une mesure d'interdiction de mariage
- ☐ Résider à l'adresse susmentionnée depuis plus d'un mois

Fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signature de l'époux 2

☐ Nous consentons au mariage conformément à l'art. 146 du Code civil.

Important : En application de l'article 441-7 du Code Pénal sera puni d'un an d'emprisonnement et à une amende le fait : 1°) d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2°) de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3°) de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à une amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor Public ou au patrimoine d'autrui.



MAIRIE DE VOULX
Service de l'État Civil

7/9 Rue Grande
77940 Voulx

Tél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.fr

Ouvert le lundi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h, mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h30, fermé le vendredi.

FICHE 5

RENSEIGNEMENTS RELATIFS
AUX FUTURS TÉMOINS

Merci de joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité de chaque témoin (CNI ou passeport en cours de validité) et leur attestation sur l'honneur (Fiche annexe fournie par l'administration).

ÉPOUX 1

ÉPOUX 2

► Premier témoin de l'époux n°1

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____/____/____

Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Lien avec le futur époux : ☐ Frère ou sœur☐ Ami(e) ☐ Parent ☐ Cousin(e)

Autre : _____

► Second témoin de l'époux n°1

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____/____/____

Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Lien avec le futur époux : ☐ Frère ou sœur☐ Ami(e) ☐ Parent ☐ Cousin(e)

Autre : _____

► Premier témoin de l'époux n°2

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____/____/____

Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Lien avec le futur époux : ☐ Frère ou sœur☐ Ami(e) ☐ Parent ☐ Cousin(e)

Autre : _____

► Second témoin de l'époux n°2

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : ____/____/____

Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Lien avec le futur époux : ☐ Frère ou sœur☐ Ami(e) ☐ Parent ☐ Cousin(e)

Autre : _____



MAIRIE DE VOULX
Service de l'État Civil

7/9 Rue Grande
77940 Voulx

Tél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.fr

Ouvert le lundi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h,
mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h30,
fermé le vendredi.

Important : Vous devez désigner un minimum de deux témoins et un maximum de quatre témoins, tous obligatoirement âgés d'au moins 18 ans révolus.

FICHE ⑥

AUTORISATION DE PUBLICATION DANS LA PRESSE LOCALE

Nous soussigné(e)s :

Nom : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Autorisons, par la présente, la commune de Voulx à transmettre, aux fins de parution dans la presse locale (P'tit Voulxois), nos noms et prénoms à l'issue de notre mariage.

La présente autorisation est établie conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Les intéressé(e)s peuvent donc exercer le droit de consultation et de rectification des informations nominatives détenues par commune de Voulx.

Fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signatures des deux époux, précédées de
la mention « lu et approuvé »



MAIRIE DE VOULX
Service de l'État Civil

7/9 Rue Grande
77940 Voulx

Tél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.fr

Ouvert le lundi de 9h à
12h30 et de 15h à 19h,
mardi, mercredi, jeudi et
samedi de 9h à 12h30,
fermé le vendredi.

FICHE 7

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Nous soussigné(e)s :

Nom : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Déclarant nous marier à VOULX le : ____ / ____ / ____

Autorisons, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, par la présente, la commune de Voulx à réaliser des prises de vue, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et sur tout support, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse journalistique, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Nous reconnaissons être entièrement rempli de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Nous garantissons que ni nous, ni le cas échéant la personne que nous représentons, ne sommes liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de notre image ou de notre nom.

Fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signatures des deux époux, précédées de
la mention « lu et approuvé »



MAIRIE DE VOULX
Service de l'État Civil

7/9 Rue Grande
77940 Voulx

Tél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.fr

Ouvert le lundi de 9h à 12h30 et de 15h à 19h,
mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h30,
fermé le vendredi.

FICHE 8

DÉROULÉ DE LA CÉLÉBRATION ET BONNE CONDUITE

Le déroulé de la célébration (dans ses grandes lignes) vous est communiqué. Il va de pair avec quelques règles de bonne conduite destinées au bon déroulé de votre cérémonie de mariage.

► *Endroit de la cérémonie*

La cérémonie se déroule à : la **Mairie de Voulx**, 7/9 rue Grande 77940 Voulx

► *Stationnement*

Le Parking du parc roux est à quelques mètres de la Mairie et dispose d'environ une trentaine de places. En cas d'arrêt et de stationnement gênant, les contrevenants s'exposent aux peines d'amende ou d'enlèvement du véhicule prévues par le code de la route.

► *Déroulement de la cérémonie*

Il est demandé aux futur(e)s marié(e)s, à leurs témoins et invités d'arriver 15 minutes avant l'heure de la cérémonie. Les téléphones portables doivent être silencieux pendant la cérémonie.

Dans l'espace dédié à la célébration et à proximité des fenêtres des salles de mariage, il est interdit de courir et de se bousculer. L'utilisation de pétards et feux d'artifice, de mortier ainsi que des confettis en papier, tissu et plastique est également prohibé.

Les cérémonies ont lieu dans la salle des mariages. Celle-ci ne peut pas accueillir plus de 50 personnes. Dès lors, il importe que le nombre d'invités communiqué par les futur(e)s époux(ses) lors du dépôt du dossier soit respecté.

La diffusion de musique en cours de la cérémonie est autorisée (il vous faudra, dans ce cas, apporter le jour de la cérémonie une enceinte).

► *Les cortèges*

Les marié(e)s s'engagent à ce que leur cortège respecte le code de la route.

Par la signature de cette charte, les marié(e)s s'engagent à porter à la connaissance de leurs familles, proches et invités, les termes de cette charte afin que la cérémonie se déroule dans le respect des lois et règlements français, des normes de sécurité, de civilité, et de laïcité.

Fait à _____

le ____ / ____ / ____

Signatures des deux époux précédées de
la mention « *lu et approuvé* »



MAIRIE DE VOULX
Service de l'État Civil

7/9 Rue Grande
77940 Voulx

Tél. : 01 64 31 91 41
Mail : accueil@voulx.fr

Ouvert le lundi de 9h à
12h30 et de 15h à 19h,
mardi, mercredi, jeudi et
samedi de 9h à 12h30,
fermé le vendredi.